



Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
la création d'une commission ad hoc pour traiter de la révision du Plan d'aménagement local

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite votre Autorité pour la création d'une commission ad hoc du Conseil général qui sera appelée à traiter la révision du Plan d'aménagement local (ci-après : PAL).

2 Développement

Dans la poursuite des actions en lien avec la mise en application de la nouvelle loi fédérale sur l'aménagement du territoire, des nouvelles dispositions légales et réglementaires dans le domaine des constructions, sur la base des éléments contenus dans le Plan directeur cantonal et le Plan directeur régional, les communes sont appelées à réviser leurs dispositions légales en lien avec l'aménagement du territoire, sous la forme d'une révision du Plan d'aménagement local et de la réglementation qui s'y rapporte.

Plus qu'une simple démarche administrative, la révision du PAL doit surtout s'inscrire dans une vision stratégique d'aménagement du territoire communal pour les 20 à 25 prochaines années.

Le territoire est l'élément fondamental qui agit comme vecteur et révélateur de la qualité de vie des habitants, raison pour laquelle son aménagement doit être pensé et discuté de manière très large au sein des autorités mais également de la population. Il doit par conséquent trouver un consensus de grande ampleur.

Aussi, pour ce faire, le Conseil communal propose à votre Autorité de créer une commission ad hoc, composée d'élus-es des divers bords politiques représentés au Conseil général.

Afin d'assurer une représentation aussi efficace qu'idéale, le Conseil communal propose que soient désignés-es trois membres au sein de chacune des commissions du Conseil général dans les domaines suivants :

- commission d'urbanisme
- commission de circulation, des transports et de l'agglomération
- commission de l'environnement et du développement durable
- commission des sites de loisirs et des espaces publics
- commission des travaux publics et des services industriels

Il est prévu que cette commission ad hoc soit constituée assez rapidement dès la désignation de ses membres par le Conseil général. De plus elle sera présidée par un membre désigné au sein de la commission ad hoc. Cette présidence devrait idéalement ne pas être assurée par le Conseil communal.

Le calendrier provisoire des premières séances jusqu'au 31 décembre 2017 est le suivant :

- 19.10.2017 – séance de constitution et orientations
- 09.11.2017 – confirmation du mode de fonctionnement
- 18.12.2017 – grandes lignes de la stratégie d'aménagement

3 Conclusion

La création de cette commission ad hoc s'inscrit parfaitement dans la volonté du Conseil général, exprimée par le biais de la motion « Création d'une commission ad hoc pour traiter de la mise en œuvre de la nouvelle LAT et engagement d'un-e mandataire spécialisé-e dans la thématique de l'aménagement du territoire », acceptée le 15 juin 2017.

L'activation de cette commission, encore cette année 2017, favorisera la mise en place des éléments nécessaires à la bonne marche de la révision du PAL, qui est un des actes fondamentaux d'une commune, à savoir son organisation spatiale sur le long terme, synonyme de la qualité de vie de ses habitants.

Enfin et à noter, le Conseil communal apportera par ailleurs les éléments de réponses complets à ladite motion, à l'occasion d'un rapport qui devrait être soumis au Conseil général lors de sa séance du 16 novembre 2017.

Pour les arguments évoqués ci-dessus, nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et désigner les représentants des commissions citées plus haut, pour la création d'une commission ad hoc pour traiter de la révision du PAL.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 28 août 2017

LE CONSEIL COMMUNAL